

Image not found or type unknown



Abandon domicile conjugal par le père

Par **vero**, le **01/04/2010** à **21:16**

Bonjour, mon mari souhaite rentrer à l'île de la réunion, il me menace de le faire seul si je ne le suit pas, nous avons 3 enfants (5, 3 et 7 mois). Que se passerait-il dans le cas où il décide de partir, est-ce moins qui serait en faute car je refuse de le suivre, ou lui pour abandon de domicile conjugal. Qu'en serait-il pour la garde des enfants sachant que je suis en congé parental dans le cas où la garde me reviendrait, seront-ils obligés de partir seul voir leur père à plus de 10 000 km ou est-ce le père qui devra faire le déplacement? Merci d'avance pour vos réponses.